

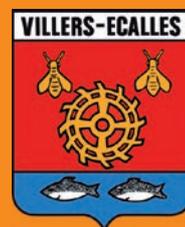
A DÉTACHER  
A CONSERVER

# INFOS

# PRATIQUES

# 2 0 1 7

Villers-Ecailles



## → MAIRIE DE VILLERS-ECALLES

22, bis rue Pasteur – 76360 VILLERS-ECALLES

Tél. : 02 35 91 20 88 – Fax : 02 35 91 23 11

Mail : [courrier@villers-ecalles.fr](mailto:courrier@villers-ecalles.fr) – Site : <http://www.villers-ecalles.fr>

## → HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	9h/12h30	13h30/17h
Mardi	9h/12h30	13h30/19h
Mercredi	9h/12h30	Fermé
Jeudi	9h/12h30	13h30/17h
Vendredi	Fermé	13h30/17h

## → POUR CONTACTER LE MAIRE ET LES ADJOINTS

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Permanence</b>	<b>Adresse de messagerie</b>
Jean-Christophe EMO	Maire	Voir affichage en Mairie	<a href="mailto:jc.emo@villers-ecalles.fr">jc.emo@villers-ecalles.fr</a>
Michel SAUMON	Adjoint Travaux - Patrimoine Bâti Réseaux	Sur rendez-vous Tél. : 02 35 91 20 88	<a href="mailto:m.saumon@villers-ecalles.fr">m.saumon@villers-ecalles.fr</a>
Francis PREVOST	Adjoint Voirie - Inondations Assainissement - Eau	Sur rendez-vous Tél. : 02 35 91 20 88 06 75 49 56 06	<a href="mailto:f.prevost@villers-ecalles.fr">f.prevost@villers-ecalles.fr</a>
Janine MOUTON	Adjointe Affaires sociales (C.C.A.S) Aides et services - Communication	Sur rendez-vous Tél. : 02 35 91 20 88 06 03 16 00 37	<a href="mailto:j.mouton@villers-ecalles.fr">j.mouton@villers-ecalles.fr</a>
Valérie GRANLIN	Adjointe Scolaire - Animation Vie associative	Sur rendez-vous Tél. : 02 35 91 20 88 06 03 52 28 40	<a href="mailto:v.granlin@villers-ecalles.fr">v.granlin@villers-ecalles.fr</a>

## → POUR CONTACTER PAR MAIL LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Adresse de messagerie</b>
Hervé PETIT	Secrétaire de Mairie	<a href="mailto:h.petit@villers-ecalles.fr">h.petit@villers-ecalles.fr</a>
Séverine LEROUX	Comptabilité	<a href="mailto:s.leroux@villers-ecalles.fr">s.leroux@villers-ecalles.fr</a>
Sandrine AVISSE	Accueil – Etat Civil	<a href="mailto:s.avisse@villers-ecalles.fr">s.avisse@villers-ecalles.fr</a>
Pascal CAPON	Police municipale	<a href="mailto:p.capon@villers-ecalles.fr">p.capon@villers-ecalles.fr</a>
Denis FAUCON	Service technique	<a href="mailto:d.faucon@villers-ecalles.fr">d.faucon@villers-ecalles.fr</a>

## → POLICE MUNICIPALE

La police municipale veille à la sécurité des enfants, à la sortie de l'école, au respect des arrêtés municipaux, à la tranquillité, la salubrité publique et au respect des règles de circulation et de stationnement.

**Pascal CAPON – Mairie – 76360 Villers-Ecalles**  
Tél. Standard Mairie : 02 35 91 20 88 – Mail : [p.capon@villers-ecalles](mailto:p.capon@villers-ecalles.fr)

**Permanence de  
Monsieur Christophe BOUILLON**

*Député de Seine-Maritime*

51, rue Louis Leseigneur – 76360 BARENTIN  
Tél. : 02 35 23 57 89 – Fax : 02 35 23 58 34  
Courriel : [contact@christophebouillon.fr](mailto:contact@christophebouillon.fr)  
Site : <http://www.christophebouillon.fr>

**Les collaborateurs de  
Monsieur BOUILLON**

vous accueillent à sa permanence parlementaire  
**du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**

→ **SCOLAIRE**

**ECOLE PREVOST-FREINET**

Tél. : 02 35 92 16 01 – rte de Duclair – 76360 VILLERS-ECALLES  
Directrice : Madame Séverine Frumery

→ **TARIFS ET REGLEMENTS DES SERVICES COMMUNAUX 2017**

*(Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et susceptibles de modification)*

**LES SALLES**

**Réservation** : Les salles se réservent **1 an** à l'avance pour les habitants de Villers-Ecalles et **6 mois** à l'avance pour les personnes résidant à l'extérieur de la commune.

Le jour de la réservation, un acompte de 30% est demandé. Le solde ainsi qu'une caution de 250 € sont à régler le jour de l'état des lieux. Fournir une attestation d'assurance.

**Tarif des locations**

<b>Salle RAIMBOURG</b>	
1 jour 388 €	2 jours 623 €
<b>Salle ANNEXE RAIMBOURG</b>	
1 jour 98 €	2 jours 194 €
<b>Salle PASTEUR</b>	
1 jour 280 €	2 jours 431 €

***En raison des travaux, la salle Pasteur n'est pas disponible  
à la location pour le moment.***

Les habitants de la commune de Villers-Ecalles pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les tarifs pratiqués. Cette réduction s'appliquera une fois par an et par famille (même adresse) pour chacune des salles.

→ **LE RESTAURANT MUNICIPAL D'ENFANTS**

**RÈGLEMENT**

Le restaurant municipal d'enfants fonctionne dès la rentrée scolaire.

La commune met à la disposition des familles un service de restauration facultatif fonctionnant **les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires de 11h45 à 13h20.**

Les enfants peuvent utiliser ce service 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

La régularité de l'utilisation étant un facteur sécurisant, toute modification des jours de restauration doit être signalée par écrit à l'enseignant.

Vous pouvez consulter les menus de la semaine sur notre site internet.

**Coût du repas** : Enfants de Villers-Ecalles : **3,40 €** - Extérieurs : **4,85 €**

Pour les enfants de Villers-Ecalles, le C.C.A.S a décidé d'adopter un tarif dégressif selon le quotient familial.

Pour calculer votre tarif vous devez apporter en **Mairie votre avis d'imposition 2015 + vos prestations familiales.**

**Sans ces informations, nous ne pourrons calculer votre QF et le tarif le plus élevé vous sera alors appliqué.**

## → LA GARDERIE

### RÈGLEMENT

La commune met à la disposition des familles un service de garderie périscolaire facultatif.

La garderie périscolaire permet aux parents de déposer leurs enfants avant et après l'école.

Il est mis à la disposition des enfants des jeux individuels ou collectifs adaptés à leur âge.

Le personnel de la garderie propose aux enfants un temps pour qu'ils fassent leurs devoirs mais ne les oblige pas, ni ne vérifie si ces derniers ont été faits. Le lieu est aménagé afin que ceux-ci puissent être effectués dans de bonnes conditions.

### INSCRIPTION

La garderie périscolaire est réservée aux élèves de l'école Prévost-Freinet. La fréquentation ne pourra se faire qu'après inscription préalable et remise du dossier d'inscription complété (fiche de renseignements, autorisation parentale et une attestation d'assurance de responsabilité civile et de garantie individuelle).

En fonction des locaux et du personnel disponible, le nombre d'inscriptions pourra être limité.

### HORAIRES, PRÉSENCES, RETARDS

La garderie est ouverte **les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires de 7h30 à 8h45 et de 15h45 à 18h30**. La surveillance est assurée par des ATSEM (agents des écoles maternelles) et des animateurs.

Afin de gérer l'effectif et d'assurer la sécurité des enfants, un planning de fréquentation doit être fourni par les parents au plus tard le jeudi précédant la semaine de fréquentation.

En cas de retard exceptionnel, le tarif sera doublé. En cas de retards répétés, l'enfant sera exclu.

**Tarif : 0,75 €** la ½ heure (goûter du soir inclus).

Le tarif est établi en début d'année scolaire par le Conseil Municipal. Le décompte est effectué par demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

### FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS

**10 €** pour le 1er enfant – **5 €** par enfant pour les enfants suivants.

## → ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La commune propose des activités périscolaires aux enfants de l'école Prévost-Freinet (arts plastiques, baby-karaté, baby-gym, théâtre, arts créatifs autour du tissu).

**Tarif : 2,25 €** pour 1h30 (le goûter est à la charge des parents.)

## → LES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Les emplacements						Le colombarium/cavurne	
30 ans			50 ans			30 ans	50 ans
Petit 98 €	Grand 196 €	Double 392 €	Petit 146 €	Grand 292 €	Double 584 €	777 €	1 275 €
<b>Dispersion des cendres</b>							
50 €							

Caveau 2 places : 1 500 €

## → LES ANIMAUX ERRANTS

La clinique vétérinaire prendra en charge les animaux errants **déposés par un agent municipal dûment mandaté par la municipalité**. Ceux-ci seront gardés pendant un délai franc de 8 jours ouvrés. Les propriétaires des animaux identifiés seront avisés par les soins des responsables de la clinique. Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais.

**Coût de la prise en charge de l'animal par la Mairie : 66 €, plus éventuellement les frais de prise en charge par la clinique.**

## → SOCIAL

### LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Les différentes aides que le CCAS de votre commune peut vous apporter :

- > Intervention auprès des personnes qui rencontrent des difficultés passagères ou durables dans leur vie quotidienne en leur proposant un soutien immédiat en matière d'aide alimentaire ou ponctuel sous forme de prêt.
- > Aide auprès des usagers afin de les aider dans leurs démarches administratives et les orienter vers les organismes compétents.
- > Aides financières :
  - pour le transport scolaire des collégiens et lycéens (en fonction des ressources).
  - pour le restaurant scolaire (en fonction des ressources).
  - pour les classes transplantées concernant les élèves du primaire et du secondaire de Villers-Ecalles, les séjours linguistiques, les séjours d'études, les formations diverses, l'aide humanitaire (en fonction des ressources).
- > repas ou colis offert aux personnes âgées de 63 ans et plus pour les fêtes de fin d'année.

#### Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Janine MOUTON -Tél. : 02 76 67 43 36 / 06 03 16 00 37 - [j.mouton@villers-ecalles.fr](mailto:j.mouton@villers-ecalles.fr)

ou

Mairie -Tél. : 02 35 91 20 88 - [courrier@villers-ecalles.fr](mailto:courrier@villers-ecalles.fr)

### CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE BARENTIN

117, rue Denis Papin – 76360 Barentin

Tél. : 02 35 91 80 30

Assistante sociale sur le secteur de Villers-Ecalles : Madame DEBRAY Marion

### CLIC

Le CLIC Seine Austreberthe accompagne gratuitement les personnes de plus de 60 ans pour tous les besoins de la vie quotidienne sur votre commune :

Il accueille, informe, oriente sur tous les besoins. Il propose des évaluations afin de déterminer avec la personne et son entourage les dispositifs favorisant le confort et le maintien à domicile (aide humaine, matérielle, technique, financière ...)

Le CLIC Seine Austreberthe est une structure soutenue par le Département et également par les communes des cantons de Duclair et Pavilly.

#### Pour nous contacter :

Horaires : du lundi au vendredi 09h00-12h30 et de 13h30-17h00

Adresse: Hôpital de Barentin, 17 rue Pierre et Marie Curie, 76360 Barentin

Téléphone : 02 35 92 10 24

Mail : [clic.seineaustreberthe@wanadoo.fr](mailto:clic.seineaustreberthe@wanadoo.fr)

Site internet : <http://clic.seine.austreberthe.monsite.wanadoo.fr>

## → CABINET MÉDICAL DE VILLERS-ECALLES

Docteur Brigitte FILLLOT - Tél. : 02 32 94 00 72

1, allée des Myosotis - 76360 Villers-Ecalles

Consultations tous les jours sur rendez-vous.

Absente le mercredi

### MAISON MÉDICALE DE BARENTIN

Tél. : 02 35 91 75 59

17, rue Pierre et Marie Curie - 76360 Barentin

L'entrée de la maison médicale, dans les locaux de l'hôpital, se trouve rue Esther Badin.

### NUMEROS D'URGENCE

Police - Gendarmerie	17	Drogue, alcool, tabac Info Service	113
Samu	15	Accueil sans abri	115
Pompiers	18	Enfance maltraitée	119
Appel d'urgence européen	112		

# DES DÉFIBRILLATEURS POUR AIDER À SAUVER DES VIES

Vous constatez qu'une personne s'écroule au sol au cours d'un effort ou sans raison apparente. Ne paniquez pas, gardez votre sang froid et suivez les conseils suivants :

## 1. ALERTEZ IMMÉDIATEMENT LES SECOURS



**15**  
ou  
**18**  
ou  
**112**

Appelez ou faites appeler le SAMU (Tél. : **15**) ou les sapeurs pompiers (Tél. : **18** ou **112**) pour leur décrire l'état de la victime.

## 2. PRATIQUEZ IMMÉDIATEMENT UN MASSAGE CARDIAQUE

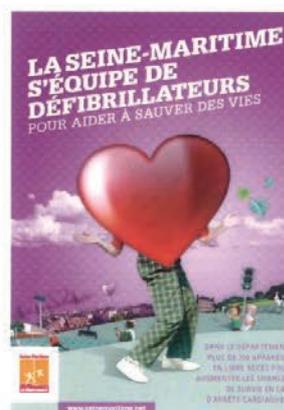


Victime sur le dos, les mains posées au milieu de la poitrine, les bras bien tendus.  
**(100 compressions par minute)**

## 3. UTILISEZ CE DÉFIBRILLATEUR



- Allumez le défibrillateur en appuyant sur le bouton vert,
- Mettez le thorax à nu,
- Collez les électrodes,
- Laissez-vous guider par les instructions vocales ou visuelles de l'appareil entièrement automatique. L'appareil délivrera le choc si nécessaire,
- Continuez les massages cardiaques jusqu'à l'arrivée des secours en l'absence de signe de vie.



[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

**CET APPAREIL PEUT SAUVER LA VIE !  
IL NE PEUT SERVIR À RIEN D'AUTRE !  
NE LE VOLEZ PAS, NE LE DÉTÉRIOREZ PAS !**

**3 DÉFIBRILLATEURS**  
sont installés sur les bâtiments communaux

**VESTIAIRE DE FOOT - ÉCOLE PRIMAIRE - MAIRIE**

## → ENVIRONNEMENT

### DECHETTERIE

Syndicat des Ordures Ménagères des Vallées de l'Austreberthe et Seine

Siège social : Mairie de Villers-Ecalles – Tél. : 02 32 80 81 30

**Site de Villers-Ecalles** : Tél. : 02 35 92 62 68 – route de Duclair – 76360 Villers-Ecalles

**Horaire d'ouverture** : Du lundi au samedi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45

La déchetterie est fermée au public en dehors des heures d'ouverture ainsi que les jours fériés.

Son accès est réservé aux usagers résidants sur le territoire du SOMVAS.

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

• **Villers-Ecalles bas et haut** : le mardi (sortir les sacs la veille au soir).

**En cas de jour férié, les ramassages sont tous décalés d'une journée (consulter éventuellement les panneaux d'affichage).**

**- COLLECTE SELECTIVE LE MARDI. N'oubliez pas de trier...**

**- DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE : LE VENDREDI 31 MARS ET LE SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017**

**- PAS DE RAMASSAGE DE DECHETS VERTS**

### EMPLACEMENT DES CONTAINERS POUR LE VERRE

Parking allée des Myosotis et parking du cimetière

### ENGINS A MOTEUR

L'arrêté préfectoral, en date du 28 mai 1990, précise les horaires d'utilisation des appareils bruyants. Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage en plein air, sont autorisés à fonctionner :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### ASSAINISSEMENT

Pour tout problème d'assainissement, contacter la Lyonnaise des Eaux à la station d'épuration de VILLERS-ECALLES.

Les jours ouvrés : Tél. : 02 35 91 28 93 – Urgence week-end : Tél. : 02 32 94 97 00

## → ASSISTANTES MATERNELLES

Nom	Prénom	Adresse	Tél. domicile	Tél. portable
COLE	Elsa	124, allée des Bergeronnettes	02 35 92 93 22	06 15 87 17 22
CORBILLON	Marie-Hélène	110, allée des Loriots	02 35 91 67 31	06 63 71 99 08
DAVID	Françoise	78, rue de l'Enfer	02 35 92 37 79	
FOLLET	Sylvie	23, allée des Loriots	02 35 23 54 48	06 60 88 13 07
GRANLIN	Valérie	35, avenue de Bellegarde	02 35 91 90 35	06 03 52 28 40
LAUNAY	Virginie	2A, avenue de Bellegarde	02 35 91 53 31	06 61 01 49 35
LEFEBVRE	Sylvie	5, résidence du Coteau	02 35 92 33 39	06 15 29 56 75
LOUVIN	Isabelle	16, chemin de la Ferme		06 62 68 33 57
OLIVIER	Céline	3, place de la Bergerie	02 35 91 13 48	
RETEL	Linda	5, route de Duclair	09 65 25 85 74	
SODAGUET	Natacha	10, place du Colombier		06 75 87 25 14
VENUAT	Natacha	1, impasse de la Ferme	02 35 80 39 30	
VILLIER	Béatrice	13, chemin de la Ferme	02 35 92 16 14	

## → ASSOCIATIONS DE VILLERS-ECALLES

### CONTACTS

Le nom des contacts des associations est susceptible de changer lors de leur assemblée générale

ASSOCIATIONS	TÉLÉPHONE	NOM DU CONTACT	ADRESSE MAIL	ADRESSE
<b>A.C.V.E.</b> Association Culturelle de Villers-Ecalles	06 89 88 19 75	Mme C. LANOS	crystelle.lanos@sfr.fr	1, chemin des Hayes 76480 EPINAY SUR DUCLAIR
<b>A.D.M.R</b> Responsable sur Villers-Ecalles	02 35 91 06 47	Mme B. VINCENT	vincentclauder@orange.fr	8, cours Chambellan 76360 VILLERS-ECALLES
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	02 35 91 06 47	M. C. VINCENT	vincentclauder@orange.fr	8, cours Chambellan 76360 VILLERS-ECALLES
<b>CLUB D'AMITIE AUX ANCIENS</b>	02 35 92 00 70	M. R. BEAUCHEF		15, résidence du Coteau 76360 VILLERS-ECALLES
<b>C.N.V.E.</b> Canoë Nature de Villers-Ecalles	02 35 92 12 79 06 71 13 99 20	M. R. FERON	feron.regisetnathalie@neuf.fr	270, rue des Vanneaux 76360 VILLERS-ECALLES
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>		M. E. KENDI	facebook : Jumelage-Villers-Ecalles-Beelen	166, rue des Vanneaux 76360 VILLERS-ECALLES
<b>ENFANTS LAO</b> LES RIZIERES DE L'ESPOIR	02 35 92 47 20	Mme V. SOUANNAVONG	enfantslao.rizieresdesespoir@gmail.com	603, route de Bouville 76360 VILLERS-ECALLES
<b>F.C.V.E.</b> FOOTBALL	02 35 92 01 65	M. A. CERTENAIS	fcve76.albertgeorges@hotmail	6, rue Henri Dunant 76360 VILLERS-ECALLES
<b>HATHOR</b> Danse orientale	07 60 32 75 01	Mme. PETIT	assohathor@gmail.com	
<b>HORIZON F.M.</b>	02 35 92 22 22	M. L. HEUZEY	courrier@horizonnormandie.fr www.horizonnormandie.fr	HORIZON, BP 67 76360 BARENTIN
<b>KARATE CLUB</b> SEINOMARIN	06 60 07 93 83	M. D. DENISE	karateseinomarin.fr	150 avenue André Maurois 76360 BARENTIN
<b>LES MAINS AGILES</b>	06 11 32 54 09	Mme J. HOUSSIN	mains.agiles.villersecales@gmail.com	8, place du Colombier 76360 VILLERS-ECALLES
<b>LES MAJOS STARS</b> (Association de Majorettes)	06 21 99 68 18	Melle A. FOUCAULT	foucault.aurelie@gmail.com	227, allée du Château 76570 MESNIL PANNEVILLE
<b>LES PAS PRESSES</b>	06 69 97 64 91	Mme AUVRAY	auvray.melanie@orange.fr	
<b>MUSIQUE EMOTIONS</b>	06 99 93 92 19	M. M. AGIUS	musicemotions@free.fr	
<b>R.E.V.E.</b> (Relais Enfance de Villers-Ecalles)	06 52 80 53 39	Mme R. HINH	associationreve.villers@gmail.com	2800, route de Duclair 76360 VILLERS-ECALLES
<b>TAEKWONDO</b>	06 84 84 76 62	M. LEGER	tkd-club-villers-ecalles@hotmail.fr l.leger@gsroid.com	10 rue St Hélier 76360 BARENTIN
<b>TENNIS</b>	02 35 91 33 58	M. M. DEGREMONT	rsve-tennis@orange.fr	Route de Courvaudon 76360 Villers-Ecalles

## → PAROISSE SAINTE ANNE DE BARENTIN SEUIL DE CAUX

57, avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

Permanence du Père Jacques Bernard NKOA tous les mardis de 14h00 à 17h00.

Tél. Presbytère : 09 81 91 21 35 ou 06 50 25 71 82.

Salle paroissiale dans la sente en face du presbytère à Barentin.

Permanence Baptêmes tous les jeudis de 17h00 à 18h30.

Tél. : 02 35 66 31 22 – E.mail : paroisse-de-barentin@dbmail.com

**Laissez-nous un message, nous vous rappellerons dès que possible.**

**La messe est célébrée le dimanche à 10h30 à Barentin.**

**Pour les dates des messes en semaine, consulter le calendrier disponible dans les églises.**

**Messe tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois à la chapelle du SACRÉ-CŒUR à Villers-Ecalles (bas).**